



**Éducation
monde**

Conseil d'administration de
l'AEF
Conseil d'administration de l'AEFE

17 juillet 2025

Renouvellement du bail du site de Sadyba de l'EGD de Varsovie

L'approbation demandée du nouveau bail pour une des deux implantations du « **lycée français international René Goscinny de Varsovie** » (pour reprendre le nom que lui donne l'arrêté du 16 juin 2025) semble prendre acte de l'échec des ambitieux projets immobiliers à l'étude depuis près de deux décennies, échec qui ne surprend guère les personnels de l'établissement.

Ceux-ci déplorent l'insuffisance du travail collectif sur les différentes solutions envisagées depuis plus de dix ans pour permettre à un établissement en difficulté – qui a célébré son centenaire au début de cette décennie – de jouer pleinement son rôle au profit de la communauté française et franco-polonaise de Varsovie et de conquérir de nouvelles familles polonaises et étrangères susceptibles d'être intéressées par l'École « à la française ». Il fait face à la concurrence accrue d'un secteur privé dynamique en forte progression, qu'il s'agisse d'écoles internationales ou d'autres formes d'établissements privés. Il doit jouer une bonne complémentarité avec les établissements secondaires publics d'excellence coopérant avec la France depuis le siècle dernier et désormais labellisés LabelFrancÉducation.

La situation actuelle dans des locaux délabrés faute de mise à niveau est intenable et des travaux importants seraient nécessaires tant pour le site de Sadyba où se trouve le primaire – objet de la délibération de ce jour – que sur le celui de Saska Kępa, partiellement sur un terrain appartenant à la France (puisque il s'agit de l'ancienne Résidence), où se trouvent le second degré et l'administration.

Le vote demandé au conseil d'administration pour approuver le renouvellement du bail de Sadyba fait en réalité l'impasse sur le devenir de l'établissement, qui a actuellement un statut d'EGD. La note d'accompagnement, si elle décrit par le menu la situation juridique des bâtiments, est muette sur la politique proposée par

l'Agence pour ouvrir des vraies perspectives d'avenir pour relancer celui-ci, mettre fin à la baisse des effectifs et conquérir de nouvelles familles. La phrase « L'ensemble immobilier fait l'objet d'interventions d'entretien intérieur régulier pour rendre les espaces pédagogiques attractifs », si elle rend hommage au travail de nos collègues dans des bâtiments dégradés, ne permet pas de comprendre l'ampleur des travaux nécessaires sur les deux sites et longtemps repoussés du fait des projets de nouvelle construction.

Au-delà de la prolongation pour au moins 5 ans sur le site de Sadyba, pas vraiment en phase avec les informations communiquées à la communauté scolaire notamment lors de la réunion tenue le 31 mars à l'ambassade de France à Varsovie, aucun avenir clair ne semble se dégager, puisque l'hypothèse d'un retour de l'école primaire sur le même site que celui du collège-lycée comme il y a 25 ans revient en force. Cependant, le site possède désormais beaucoup moins de bâtiments disponibles pour enseigner qu'il n'en avait à cette époque et les perspectives de récupérer des locaux occupés par une école polonaise sont loin d'être confirmées. Tant l'association de parents d'élèves que la Fondation qui héberge les sommes mises de côté pour le projet immobilier abandonné, s'inquiètent de l'impasse, comme du reste les personnels de tous statuts.

Notre conseil avait été informé le 8 juillet 2020 qu'un accord était en cours de négociation avec la partie polonaise pour régulariser la situation de l'établissement par rapport aux réglementations polonaise. Cinq ans plus tard, aucun accord bilatéral n'a été formalisé en dépit d'un gouvernement polonais plutôt mieux disposé que son prédécesseur et le Traité de Nancy signé le 9 mai dernier est muet dans son article 13 consacré à l'éducation, à la promotion des langues et au sport sur l'existence du lycée français.

La réponse faite à la question parlementaire écrite de la sénatrice Mathilde Ollivier fin 2024 se contente de rappeler la signature le 23 juin 2023 d'un « memorandum d'entente » non publié, au périmètre incomplet et ne répondant pas à toutes les inconnues.

Pour la CFDT Éducation monde, la délibération soumise au conseil d'administration de ce jour ne répond pas à l'urgence de la situation et à la nécessité d'adopter un projet élaboré conjointement par l'Agence, la Fondation, les parents, les personnels et les anciens élèves.